

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> 12 GAUGE SHOTGUN AMMUNITION	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-163520/A	<b>Date</b> 2015-10-14
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-163520	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BK-376-25407	
<b>File No. - N° de dossier</b> 376bk.21120-163520	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-11-23</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Juteau (bk div), Bernard J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 376bk
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0532 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
8C2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

21120-163520/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

376bk21120-163520

Buyer ID - Id de l'acheteur

376bk

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21120-163520

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
1.5 NOUVEL APPEL D'OFFRES.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES .....	3
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>3</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	3
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>4</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	5
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	5
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 NE S'APPLIQUE PAS .....	8
6.7 PAIEMENT .....	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	9
6.9 ATTESTATIONS .....	9
6.10 LOIS APPLICABLES .....	9
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	9
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION .....	10
6.13 FRAIS DE TRANSPORT .....	10
<b>ANNEXE 'A' .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 'B' - 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT' .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 'C' - 'S.C.C. MUNITIONS NORMES GÉNÉRALES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ' .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 'D' - 'BASE DE PAIEMENT' .....</b>	<b>19</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de proposition n'a aucune exigences relatives à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

S'il-vous-plait, lire le paragraphe "6.2 Besoin".

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.5 Nouvel appel d'offres**

Dans le cas où l'entrepreneur éventuel ne fournit pas d'échantillons de munition qui répondent aux spécifications techniques du contrat éventuel, le contrat éventuel pourra être résilié pour inexécution et un nouvel appel d'offres sera lancé.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCU***

Ne s'applique pas.

### **2.2 Présentation des soumissions**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours de calendrier avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

*À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.*

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 copie papier)

Section II : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Soumission technique**

Il n'y a pas de soumission technique à présenter.

REMARQUE : Des essais d'assurance de la qualité auront lieu avant toute livraison tel que décrit à l'annexe 'A'.

#### **Section I : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent soumettre une soumission financière. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe 'D' 'Base de paiement'. Les soumissionnaires doivent remplir les cases grises de la feuille de calcul de fichier Excel fournie sur demande. Pour obtenir une copie du fichier Excel, les soumissionnaires doivent contacter l'autorité contractante.

#### **Section II : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

##### **3.1.1 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA*, [C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

##### **3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA***

Ne s'applique pas.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Puisqu'il n'y a pas de soumission technique à présenter, il n'y aura pas d'évaluation technique.

---

REMARQUE : Des essais d'assurance de la qualité auront lieu avant toute livraison tel que décrit à l'annexe 'A'.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) 2014-06-26 Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA* A0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

##### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## 5.2.3 Renseignements supplémentaires

5.2.3.1 Le soumissionnaire doit fournir les informations demandées aux articles de la DDP 2.4, 6.5.3 et 6.13.

5.2.3.2 Les échantillons doivent être livrés à l'Armurier principal \_\_\_\_ jours de calendrier (*Le soumissionnaire doit insérer le nombre de jours de calendrier*) après réception du contrat. Si le premier échantillon est rejeté, le second échantillon devra être livrés \_\_\_\_ jours de calendrier (*Le soumissionnaire doit insérer le nombre de jours de calendrier*) après la demande.

5.2.3.3 Bien que la livraison de l'élément 1.0 de l'annexe 'D' 'Base de Paiement' soit demandée pour le 15 janvier 2016, la meilleure livraison qui peut être offerte est \_\_\_\_\_ jours de calendrier (*Le soumissionnaire doit insérer le nombre de jours de calendrier*) après avoir été informé de sa conformité aux normes.

5.2.3.4 Bien que la livraison de l'élément 1.0 de l'annexe 'D' 'Base de Paiement' soit demandée pour le 30 septembre 2016, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_ (*Le soumissionnaire doit insérer le nombre de jours de calendrier*) après avoir été informé de sa conformité aux normes.

---

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité qui font partie du contrat.

### 6.2 Besoin

Pour le service correctionnel du Canada, la fourniture d'une quantité ferme de 463,000 cartouches de calibre 12 'PD-AM 38' pour fusil de chasse, tel que décrit à l'annexe A 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT' sur une période de deux ans avec facturations et livraisons en quantités diverse à une multitude d'adresses tel qu'énuméré à appendice 1 de l'annexe 'D' 'Base de Paiement'.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

- a. Tous les biens livrables de l'élément 1.0 de l'annexe 'D' 'Base de Paiement', doivent être reçus au plus tard \_\_\_ jours de calendrier (*La TPSGC insérera le nombre de jours de calendrier au moment de l'attribution du contrat*) après avoir été informé de sa conformité aux normes (Voir l'annexe 'A'). Il s'agit du premier bloc de livraison de munitions.
- b. Tous les biens livrables de l'élément 2.0 de l'annexe 'D' 'Base de Paiement', doivent être reçus au plus tard \_\_\_ jours de calendrier (*La TPSGC insérera le nombre de jours de calendrier au moment de l'attribution du contrat*) après avoir été informé de sa conformité aux normes (Voir l'annexe 'A'). Il s'agit du deuxième bloc de livraison de munitions.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Bernard Juteau  
Titre : Chef d'équipe d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : DIRECTION DE L'ACQUISITION DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES, DE MUNITIONS ET SYSTÈMES TACTIQUES

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Adresse : 8C2 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec, K1A OS5

Téléphone : 819 956-0532  
Courriel : [bernard.juteau@tpsgc.pwgsc.gc.ca](mailto:bernard.juteau@tpsgc.pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique

Le Responsable technique pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur *(Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante).*

<b>Renseignements généraux</b>	<b>Suivit des livraisons</b>
Nom: _____	Nom: _____
Téléphone No. _____	Téléphone No. _____
Télécopieur No. _____	Télécopieur No. _____
Adresse courriel: _____	Adresse courriel: _____

### 6.6 Ne s'applique pas

### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme tel qu'énoncé à l'annexe 'D' 'Base de paiement', selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ *(La TPSGC insérera le montant au moment de l'attribution du contrat).* Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix unitaire ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12), Paiements multiples

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance;
- b. Le fournisseur doit fournir le "Certificat d'origine de l'exportateur " avec chaque livraison;
- c. une copie du bordereau d'expédition et tout autres documents tel que spécifié dans le contrat;

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à la bonne adresse tel que stipulé à l'appendice 1 'ADRESSES DE LIVRAISON DES MUNITIONS DE FUSIL DE CHASSE DE CALIBRE 12' de l'annexe 'D', pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité technique identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.9 Attestations

### 6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*La TPSGC insérera le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission au moment de l'attribution du contrat*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexes 'A' à 'C';

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- d) Annexe 'D', 'Base de paiement';
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*La TPSGC insérera la date de la soumission au moment de l'attribution du contrat*);

#### **6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) à la bonne adresse tel que stipulé à l'appendice 1 de l'annexe 'D' 'Base de paiement' selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### **6.13 Frais de transport**

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via \_\_\_\_\_ (*Le soumissionnaire doit insérer le mode de transport*) y compris tous les frais de livraison à la bonne adresse tel que stipulé à l'appendice 1 de l'annexe 'D' 'Base de paiement'. Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE 'A'**

### **Expédition**

Ces munitions ne doivent pas être expédiées à leurs destinataires. Elle doivent être garder à l'adresse de l'entrepreneur jusqu'à ce que les testes d'assurances de qualité faits par la gendarmerie royale du Canada (GRC), au nom du Service correctionnel du Canada, soient complétés et que l'entrepreneur soit avisé de son acceptabilité.

### **Essais d'assurance de la qualité**

Les échantillons seront expédiés à l'adresse suivante :

ÉCOLE DE LA GRC  
IMMEUBLE 98  
6101, AV. DEWDNEY OUEST  
REGINA (SASKATCHEWAN)  
S4T 1E1

À L'ATTENTION DE L'ARMURIER PRINCIPAL

Le nombre de cartouches soumises pour les essais d'assurance de la qualité sera fixé en fonction des lots de fabrication ou de la quantité totale de munitions fabriquées. Aux fins du présent contrat, on entend par « lot de fabrication » la quantité de munitions fabriquées en une journée. Les échantillons d'essai d'assurance de la qualité devront être choisis de façon aléatoire dans diverses parties des lots de fabrication et non dans une même partie d'un lot de fabrication. L'échantillon d'assurance de la qualité devra comprendre des munitions de chacun des lots.

La taille minimale de l'échantillon d'essai d'assurance de la qualité est de 315 munitions. L'échantillon doit être sélectionné sur au plus 250 000 munitions ou 5 lots de fabrication consécutifs assemblés sans interruption majeure, selon ce qui se produit en premier. La GRC se réserve le droit d'obtenir un échantillon d'essai d'assurance de la qualité de 315 munitions de chaque lot de fabrication, si besoin est.

L'entrepreneur doit fournir gratuitement tous les échantillons d'essai des lots de munitions et les échantillons subséquents si le premier envoi ne respecte pas les exigences de rendement énoncées dans l'annexe 'B' 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT'. Les droits et taxes font l'objet d'une exonération pour les échantillons d'essai importés en vertu des dispositions des articles du *Règlement sur l'importation temporaire de marchandises*, C.P. 1989-1663. Le refus du premier contre-essai constituera un motif suffisant pour résilier le contrat.

Les normes d'assurance de la qualité susmentionnées sont établies sous réserve de la divulgation complète par le fabricant de ses procédures d'assurance de la qualité et des résultats des essais finaux effectués sur les lots fournis.

### **Résultats des essais**

Les essais effectués par la GRC seront terminés et le fournisseur sera informé de sa conformité aux normes dans les 28 jours ouvrables suivant la réception des échantillons d'essai ou dans les plus brefs délais par la suite.

### **Emballage**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Doit être conforme aux standards d'emballage commerciaux pour assurer l'arrivée en bon état des objets à destination.

### **Étiquetage**

Ce qui suit doit être inscrit sur tous les cartons d'expéditions:

- Description;
- Numéro du contrat;
- le(s) numéro(s) de lot(s).

### **Livraison**

Les échantillons doivent être livrés à l'Armurier principal \_\_\_\_ jours de calendrier (*La TPSGC doit insérer le nombre de jours au moment de l'attribution du contrat*) après réception du contrat. Si le premier échantillon est rejeté, le second échantillon devra être livrés \_\_\_\_ jours de calendrier (*La TPSGC doit insérer le nombre de jours au moment de l'attribution du contrat*) après la demande.

**ANNEXE 'B' - 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT'**

PD-AM-09  
2003-12-18  
Page 1 de 2

Article – **doivent** être des munitions de fusil de calibre 12, **doit** avoir une carcasse de plastique, **doit** être de 2 3/4 po de longueur, **doit** avoir l'équivalent max en drams, **doit** être 1 1/4 oz, plombs numéro 4

Pour chaque commande de munitions de ce calibre faite par le SCC, les cartouches devraient provenir du même lot (numéro de lot). Lorsque la quantité de munitions commandée exige plus d'un lot, les numéros des lots fournis doivent, dans la mesure du possible, être consécutifs.

**1. NORMES DE QUALITÉ ESSENTIELLES**

A) VITESSE - **doit** avoir une moyenne de 10 à 3 pieds : 1 300 pi/s (+/- 90 pi/s) lorsque testé avec un canon-test normal SAAMI.

B) PRESSION - **doit** avoir une moyenne maximale de 10 : 11 500 lb/po<sup>2</sup> (maximum 4 600 lb/po<sup>2</sup>) en utilisant un système piézoélectrique pour la mesure de la pression.

C) TOLÉRANCES AUX DÉFAILLANCES

Les munitions qui ne répondent pas aux normes de qualité pourraient être retournées au fournisseur avec toutes les munitions du même lot pour un échange ou un remboursement, selon la volonté du SCC. Les munitions renvoyées pour défaillances le seront aux frais du fournisseur.

D) Plan d'échantillonnage et niveaux de qualités acceptés

Office des normes générales du Canada sur l'inspection d'acceptation 105-GP-1, Tableau I, Niveaux généraux de contrôle, Niveau III, Tableau III A, Plan d'échantillonnage double pour le contrôle normal.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Critique (fonctionnelle)	0,00

Défaut de fabrication d'une munition qui pourrait entraîner une défaillance de la cartouche et l'explosion de l'arme à feu. Tout défaut au niveau du chargement ou de la poudre propulsive pouvant causer le blocage de la balle dans le canon de l'arme à feu.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Majeure (fonctionnelle)	0,040

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ratés, extractions difficiles ou toute autre défaillance qui modifierait gravement le rendement ou le fonctionnement de l'arme à feu.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Majeure (visuelle et dimensionnelle)	0,040

Tout défaut visuel ou dimensionnel qui modifierait gravement le rendement ou le fonctionnement de l'arme à feu.

## 2. NORMES DE RENDEMENT

- (a) Ces munitions doivent être compatibles avec le fusil Remington de modèle 870.

## 3. NORMES D'IDENTIFICATION - Commerciales

## 4. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

A) Le contracteur **doit** fournir sur demande de l'armurier principal ce qui suit :

- (i) une confirmation écrite que les munitions qui seront fournies dans le cadre de cet accord respectent ou dépassent les « Normes de qualité essentielles », les « Normes de rendement » et les « Normes d'identification » ;
- (ii) Illustration d'une cartouche de fusil de chasse vide;
- (iii) Illustration d'une cartouche chargée.

Ces illustrations **doivent** inclure toutes les dimensions pertinentes avec la tolérance minimale et la tolérance maximale.

- (iv) un exemplaire des Procédures de contrôle de la qualité du fournisseur.
- (v) Un échantillonnage aléatoire basé sur une quantité raisonnable (comme établie dans l'annexe 'C' 'S.C.C. MUNITIONS NORMES GÉNÉRALES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ') aux fins de vérification des résultats de l'assurance de la qualité du fabricant.

Préparée par :

Approuvée par :

## **ANNEXE 'C' - 'S.C.C. MUNITIONS NORMES GÉNÉRALES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ'**

### **1. Champ d'application**

- 1.1 Le présent document ne s'applique qu'aux munitions employées par le Service correctionnel du Canada.

### **2. Publications pertinentes**

- 2.1 Les publications suivantes sont pertinentes à ces normes.
- 2.1.1 Offices des normes générales du Canada (ONGC). ONGC 105-GP-1 Inspection par caractéristiques.
- 2.1.2 Sporting arms and Ammunition Manufacturers Institute (SAAMI) Manual Z299.3
- a) ANSI/SAAMI Z299.3-1993 - Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Centerfire Pistol and Revolver Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers.
  - b) ANSI/SAAMI Z299.2 - 1992 - Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Shotgun Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers.
  - c) ANSI/SAAMI Z299.1 - 1992 - Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Rimfire ammunition for the Use of Commercial Manufacturers.
  - d) ANSI/SAAMI Z299.4 - 1992 - Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Centre Fire sporting Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers.
- 2.1.3 Le document 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT' s'appliquant au calibre des munitions.
- 2.2 Se référer à la plus récente édition des publications susmentionnées sauf avis contraire de l'autorité fonctionnelle appliquant cette norme. On trouvera la source de ces publications dans la section Remarques.

### **3. TERMINOLOGIE / DÉFINITIONS**

#### **3.1 INSPECTION**

- 3.1.1 Inspection - Consiste à mesurer, examiner, tester ou autrement comparer le produit unitaire aux exigences données.
- 3.1.2 Inspection par caractéristiques - Permet de classer simplement le produit unitaire comme défectueux ou non-défectueux, ou bien de compter le nombre de défauts que comporte le produit, par rapport à une ou plusieurs exigences données.
- 3.1.3 Produit unitaire - Objet que l'on inspecte pour déterminer s'il est défectueux ou non, ou pour compter le nombre de défauts. Il peut s'agir d'un simple article, d'un volume, d'une composante d'un produit fini, ou du produit fini lui-même.
- 3.1.4 Autorité fonctionnelle -

École de la G.R.C.  
Édifice 98  
6101 Dewdney Ave. West  
Regina, SK  
S4T 1E1

ATTN: Armurier principal

### **3.2 CLASSIFICATION DES DÉFAUTS**

- 3.2.1 Méthode de classement des défauts - Énumération des défauts possibles du produit unitaire selon leur gravité. On appelle défaut la non-conformité du produit unitaire à des exigences précises. Les défauts tombent normalement dans une ou plus des catégories suivantes. Il est cependant possible de les regrouper dans d'autres catégories ou sous-catégories.
- 3.2.1.1 Défaut fonctionnel critique - Défaut qui, selon le jugement et l'expérience, risque de constituer un danger pour la personne qui l'utilise ou qui dépend du produit; ou défaut, qui selon le jugement et l'expérience, risque d'empêcher la performance (généralement un défaut de fabrication d'une cartouche qui pourrait endommager une arme à feu); et tout défaut au niveau du chargement ou de la poudre propulsive pouvant causer le blocage de la balle dans le canon de l'arme à feu.
- 3.2.1.2 Défaut fonctionnel majeur - Défaut, autre que critique, qui pourrait entraîner le non-fonctionnement du produit ou en réduire matériellement l'utilisation pour le but voulu; généralement, un raté, une extraction difficile ou tout autre défaut pouvant sérieusement modifier le fonctionnement ou la performance.
- 3.2.1.3 Défaut visuel ou dimensionnel majeur - Défaut qui pourrait entraîner le non-fonctionnement du produit ou en réduire matériellement l'utilisation pour le but voulu; qui pourrait sérieusement en modifier le fonctionnement ou la performance.
- 3.2.1.4 Défaut mineur - Défaut qui ne risque pas de réduire matériellement l'utilisation du produit pour le but voulu, ou une déviation des normes établies n'ayant que peu d'influence sur l'efficacité du produit.

### **3.3 POURCENTAGE DE DÉFECTUEUX**

- 3.3.1 Expression de non-conformité - L'étendue de la non-conformité du produit est exprimée en pourcentage de défectueux.
- 3.3.2 Pourcentage de défectueux - Le pourcentage de produits défectueux est égal à cent fois le nombre de produits unitaires défectueux divisé par le nombre total de produits unitaires:

$$\text{Pourcentage de défectueux} = \frac{\text{Nombre de produits unitaires défectueux}}{\text{Nombre de produits unitaires inspectés}} \times 100$$

### **3.4 NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTABLE (NQA)**

- 3.4.1 Emploi - Le NQA et les lettres d'identification des dimensions d'échantillonnage servent à indexer les plans d'échantillonnage fournis.
- 3.4.2 Définition - Le NQA est le pourcentage maximal de défectueux qui, pour le contrôle par échantillonnage, peut être considéré comme satisfaisant en tant que caractéristique moyenne de la qualité de la production.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

3.4.3 Limitation - La désignation d'un NQA n'implique pas que le fournisseur a le droit de fournir, sciemment, un produit unitaire défectueux.

### **3.5 SOUMISSION DU PRODUIT**

3.5.1 Lot - Est synonyme de «lot d'inspection», c.-à-d. une collection de produits unitaires dont on inspecte un échantillon pour déterminer la conformité aux critères d'acceptabilité. Ne signifie pas nécessairement toute collection de produits appelée lot, à d'autres fins.

3.5.2 Formation des lots - Les produits sont rassemblés en lots identifiables, ou selon une méthode précise. Chaque lot se compose, dans la mesure du possible, de produits unitaires de type ou de composition identique, fabriqués dans des conditions pratiquement similaires et, essentiellement, au même moment.

3.5.3 Taille du lot de production - Nombre de produits unitaires dans un lot, c.-à-d. la quantité de munitions fabriquée en une seule journée.

### **3.6 ACCEPTATION ET REJET**

3.6.1 Acceptabilité des lots - Est déterminée par l'emploi de plan(s) d'échantillonnage allié au NQA correspondant.

3.6.2 Produits unitaires défectueux - Droit de rejeter tout produit unitaire trouvé défectueux au cours de l'inspection, que ce produit fasse partie d'un échantillon ou non, ou que le lot ait été accepté ou rejeté dans sa totalité.

### **3.7 PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE**

3.7.1 Plan d'échantillonnage - Indique le nombre de produits unitaires à inspecter dans chaque lot ainsi que les critères pour déterminer l'acceptabilité du lot (nombre de produits acceptés et rejetés).

3.7.2 Niveau de contrôle - Détermine la relation entre la taille du lot et les dimensions d'échantillonnage. Est prescrit par l'autorité fonctionnelle pour une exigence précise.

## **4. EXIGENCES GÉNÉRALES**

4.1 Pour tout contrat pour ces munitions, les cartouches fournies doivent porter le même numéro de lot. Si l'on doit puiser dans plus d'un lot en raison de la taille du contrat, les lots doivent, dans la mesure du possible, être consécutifs.

4.2 Présentation des lots - La formation, la taille des lots, ainsi que leur présentation et leur identification par le fournisseur doivent être décrites ou approuvées par l'autorité fonctionnelle responsable.

4.2.1 Le fabricant doit marquer ou étiqueter chaque boîte de cartouches et chaque conteneur d'expédition renfermant les boîtes de cartouches de manière de permettre à l'utilisateur ou à son agent de vérifier une date de production précise.

## **5. EXIGENCES PARTICULIÈRES**

5.1 Plan d'échantillonnage - Se servir de la norme 105-GP-1 sur l'inspection par caractéristiques de l'Office des normes générales du Canada pour établir les plans d'échantillonnage et les méthodes d'inspection par caractéristiques.

- 5.1.1 Lettres d'identification des dimensions d'échantillonnage - Se servir de la norme 105- GP-1 de l'ONGC, tableau I «Lettres d'identification des dimensions d'échantillonnage», inspection générale, niveau III.
- 5.1.2 Type de plan d'Échantillonnage - Se servir de la norme 105-GP-1 de l'ONGC, tableau III- A «Plan d'échantillonnage double pour inspection normale (tableau général)» pour le NQA correspondant (Par. 4.6.2).
- 5.2 Niveau de qualité acceptable (NQA) - Défaut fonctionnel critique: 0.00; Défaut fonctionnel, visuel ou dimensionnel majeur: 0.25 pour tous les types de munitions auxquels cette norme s'applique.
- 5.3 Vitesse - Testée conformément au Par. 6.1, la vitesse moyenne au tir de 10 cartouches doit correspondre à celle qui est inscrite dans la description d'achat applicable.
- 5.4 Pression - Testée conformément au Par. 6.2, la pression moyenne maximale de 10 cartouches et les écarts extrêmes des relevés individuels de haute et de basse pression doivent être inférieurs aux niveaux maximaux mentionnés dans la description d'achat applicable.

## 6. ESSAIS

- 6.1 Vitesse (Par. 5.3) - Tir des cartouches d'essai dans un canon d'essai de vitesse et de pression standard SAAMI. Essais effectués conformément au manuel SAAMI pertinent aux munitions à l'essai. (Par. 2.1.2)
- 6.2 Pression (Par. 5.4) - Essais de pression effectués en même temps que les essais de vitesse (Par.6.1), les méthodes d'essai étant identiques. Si la pression moyenne ou E.V. excède les limites maximales, on doit effectuer un nouveau test de dix (10) cartouches. Les résultats des essais de pression ne sont pas cumulatifs et chaque essai de dix cartouches est traité séparément. Si les résultats des nouveaux tests excèdent encore les limites maximales, le lot peut être rejeté.

## 7. IDENTIFICATION ET MARQUAGES

- 7.1 Sauf indications contraires (Par. 8.1), l'identification et les marquages doivent être conformes aux normes commerciales.

## 8. REMARQUES

- 8.1 Options - Préciser les options suivantes dans l'application de cette norme: Identification et marquages ne respectant pas les normes commerciales.(Par. 7.1.)
- 8.2 Source des publications pertinentes
- 8.2.1 Le contenu pertinent dont réfère le paragraphe 2.1.1 est inclus dans l'annexe B, 'SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA MUNITIONS DESCRIPTION D'ACHAT', dans la section 'Plan d'échantillonnage et niveaux de qualités acceptés'.
- 8.2.2 On peut se procurer la publication mentionnée au Par. 2.1.2 en s'adressant à l'American National Standards Institute Inc., 1430 Broadway, New York, New York, USA 10018.  
([http://saami.org/specifications\\_and\\_information/index.cfm?page=ANSI](http://saami.org/specifications_and_information/index.cfm?page=ANSI))
- 8.2.3 On peut se procurer la publication mentionnée au Par. 2.1.3 en s'adressant à la Sous- direction de la gestion du matériel de la Gendarmerie royale du Canada, 440 Conventry Road, Ottawa (Ontario), K1A 0R2.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-163520/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
376BK  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE 'D' - 'BASE DE PAIEMENT'**

ANNEXE D  
MUNITION DE FUSIL DE CHASSE DE CALIBRE 12  
BASE DE PAIEMENT (21120-163520/A)

Dernière mise-à-jour: 6 octobre 2015

Description des éléments	MUNITIONS DE CALIBRE 12					Colonne B3	Prix total maximum du besoin par adresse
	Date de livraison demandé	Unité de mesure de l'élément	Volume d'une livraison	Prix unitaire ferme par cartouche	Prix total des munitions par adresse	Frais d'expédition maximum avant taxe	

**1.0 Munitions de fusil de chasse de calibre 12: (Premier BLOC de livraison)**

La performance des munitions de calibre 12 doit être celle spécifiée dans le document technique de ce contrat.  
Pour la fourniture des quantités de munition de calibre 12 suivante, le Canada paiera le contracteur, au moment de la livraison complète et de l'acceptation a chaque adresse, un prix ferme unitaire par cartouche et des frais d'expédition plafond comme suit:

		JJ-MM-AAAA					
1.1	CSC Atlantic Institution	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.2	CSC Dorchester Penitentiary	_____	Cartouche	7,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.3	CSC Springhill institution	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.4	CSC Stony Mountain	_____	Cartouche	19,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.5	CSC Saskatchewan Penitentiary	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.6	CSC Drumheller	_____	Cartouche	18,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.7	CSC Edmonton	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.8	CSC Bowden	_____	Cartouche	23,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.9	CSC Grande Cache	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.10	CSC Regional Psychiatric Centre	_____	Cartouche	11,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.11							
1.12	CSC Pacific Institution /RTC	_____	Cartouche	7,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.13	CSC Mountain	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.14	CSC Kent	_____	Cartouche	8,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.15							
1.16							
1.17							
1.18							
1.19	CSC Joyceville	_____	Cartouche	3,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.20							
1.21	CG CSC WarkWorth	_____	Cartouche	8,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.22	CG CSC Archambault	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.23	SCC/CSC Donnacona	_____	Cartouche	4,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.24	SCC/CSC Établissement Port-Cartier	_____	Cartouche	6,500	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.25	SCC/CSC La Macaza	_____	Cartouche	8,500	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.26	SCC/CSC Drummond	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.27	SCC/CSC Cowansville (COS)	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.28	SCC/CSC Regional Reception SHU	_____	Cartouche	4,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.29	SCC/CSC Federal Training Centre	_____	Cartouche	4,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.30	CSC Training Academy (RCMP Training Depot)	_____	Cartouche	36,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
1.31							

N° de l'invitation - Solicitation No.  
 21120-163520/A  
 N° de réf. du client - Client Ref. No.  
 21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
 File No. - N° du dossier  
 376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
 376BK  
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**2.0 Munitions de fusil de chasse de calibre 12: (Deuxième BLOC de livraison)**

La performance des munitions de calibre 12 doit être celle spécifiée dans le document technique de ce contrat.  
 Pour la fourniture des quantités de munition de calibre 12 suivante, le Canada paiera le contracteur, au moment de la livraison complète et de l'acceptation à chaque adresse, un prix ferme unitaire par cartouche et des frais d'expédition plafond comme suit:

		JJ-MM-AAAA					
2.1	CSC Atlantic Institution	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.2	CSC Dorchester Penitentiary	_____	Cartouche	7,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.3	CSC Springhill institution	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.4	CSC Stony Mountain	_____	Cartouche	20,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.5	CSC Saskatchewan Penitentiary	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.6	CSC Drumheller	_____	Cartouche	18,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.7	CSC Edmonton	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.8	CSC Bowden	_____	Cartouche	23,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.9	CSC Grande Cache	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.10	CSC Regional Psychiatric Centre	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.11							
2.12	CSC Pacific Institution /RTC	_____	Cartouche	1,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.13	CSC Mountain	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.14	CSC Kent	_____	Cartouche	8,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.15							
2.16	CSC Millhaven	_____	Cartouche	2,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.17							
2.18	CSC Collins Bay	_____	Cartouche	7,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.19	CSC Joyceville	_____	Cartouche	3,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.20	CSC Fenbrook	_____	Cartouche	10,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.21	CG CSC WarkWorth	_____	Cartouche	8,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.22	CG CSC Archambault	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.23							
2.24	SCC/CSC Établissement Port-Cartier	_____	Cartouche	7,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.25	SCC/CSC La Macaza	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.26	SCC/CSC Drummond	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.27	SCC/CSC Cowansville (COS)	_____	Cartouche	6,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.28	SCC/CSC Regional Reception SHU	_____	Cartouche	5,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.29	SCC/CSC Federal Training Centre	_____	Cartouche	4,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.30	CSC Training Academy (RCMP Training Depot)	_____	Cartouche	36,000	_____ \$	_____ \$	_____ \$
2.31							
				=====			=====
				463,000			_____ \$
							TOTAL avant taxe:

N° de l'invitation - Solicitation No.  
 21120-163520/A  
 N° de réf. du client - Client Ref. No.  
 21120-163520

N° de la modif - Amd. No.  
 376BK  
 File No. - N° du dossier  
 376BK. 21120-163520

Id de l'acheteur - Buyer ID  
 376BK  
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

APPENDICE 1 DE L' ANNEXE D  
 ADRESSES DE LIVRAISON DES MUNITIONS DE FUSIL DE CHASSE DE CALIBRE 12  
 BASE DE PAIEMENT (21120-163520/A)

CSC Addresses - SCC Addresses	CSC Addresses - SCC Addresses	CSC Addresses - SCC Addresses	CSC Addresses - SCC Addresses	CSC Addresses - SCC Addresses
<b>CSC Atlantic Institution</b> 13175 Route 8 P.O. Box 6000 Highway 2A, South Mission BC V2V 4L8 Renous NB E9E 2E1 Innisfail AB T4G 1V1 Attn: Bob Stewart, SMO Tel: 506-623-4000 Attn: Allen Tooker Security Maintenance Officer Tel: (603) 227-3391 Ext: 8159	<b>CSC Bowden</b> P.O. Box 6000 Highway 2A, South Mission BC V2V 4L8 Attn: Cameron Groves - SMO Tel: (604) 820-5843 / Fax: (604) 820-5801	<b>CSC Mission</b> 8751 Stave Lake Road Mission BC V2V 4L8 Attn: Cameron Groves - SMO Tel: (604) 820-5843 / Fax: (604) 820-5801	<b>CG CSC Archambault</b> 242 Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, Québec J0N 1H0 Attn: ARES Ghyslain Gélinas Tel: (450) 478-5960 / Fax: (450) 478-7655	<b>SCC/CSC Federal Training Centre</b> ATTN: ARES Franco Torres 6099 boul Levesque Laval Québec H7C 1N7 Tel: (450) 661-7286 FAX 450-661-9485 Fax: (450) 661-9485
<b>CSC Dorchester Penitentiary</b> 4902 Main Street Dorchester NB E9K 2Y9 Tel: 506-379-2471 Attn: Security Maintenance Officer, Bill Crossman.	<b>CSC Grande Cache</b> Bag 4000 Grande Cache, AB T0E 0Y0 Attn: Rick Drummond, SMO Tel: (780) 827-4200 / Fax: (780) 827-2984	<b>CSC Millhaven</b> Security Maintenance Officer 5775 Bath Rd. PO Box 280 Bath, Ontario K0H 1G0 Attn: SMO Conrad Belesque Tel: (613) 351-8154 / Fax: (613) 351-8136	<b>SCC/CSC Donnacona</b> 1537 Highway 138 Donnacona, Québec G3M 1C9 Attn: Jeff Carpenter Tel: (418) 285-2455 / Fax: (418) 285-2027	<b>CSC Training Academy (RCMP Training Depot)</b> C Block 5600-11th Ave Regina SK S4P 3J7 Attn: Jeff Carpenter Tel: 306-780-6899
<b>CSC Springhill Institution</b> 330 McGe Street PO Box 2140 Springhill NS B0M 1X0 Tel: 902-597-8651 Attn: Robert Devine Security Maintenance Officer Tel: (204) 344-5111 Ext: 5808	<b>CSC Regional Psychiatric Centre</b> P.O. Box 9243 2520 Central Ave. Saskatoon SK S7K 3K5 Attn: Tel: (204) 344-5111 Ext: 5808	<b>CSC Bath</b> 5775 Bath Rd. PO Box 1500 Bath, Ontario K0H 1G0 Attn: Craig Everson - SMO Tel: (613) 351-8346 / Fax: (613) 351-8039	<b>SCC/ CSC Port-Cartier</b> Chemin de l'Aéroport PO Box 7070 Port-Cartier, Québec G5B 2W2 Attn: ARES Yves Desrochers Tel: (418) 766-7070 / Fax: (418) 766-6258	<b>CSC Regional Supply Depot</b> 33344 King Road Abbotsford BC V2S 5X7 Attn: Steve Lueb/Region: Staff College
<b>CSC Stony Mountain</b> Highway 276 North Stony Mountain, MB R0C 3A0 Attn: Gary Kowaluk, SMO Tel: (204) 344-5111 Ext: 5808 / Fax: (204) 344-7100	<b>CSC Masepuj</b> 33344 King Road Abbotsford BC V2S 6J5 Attn: Michael Cadarin - SMO Tel: (604) 859-4843 ext 8217 / Fax: (604) 850-8228	<b>CSC Collins Bay</b> 1455 Bath Road PO Box 190 Kingston, ON K7L4V9 Attn: SMO Sean Leach Tel: 613-536-6165 / Fax: 613-536-6640	<b>SCC/CSC La Macaza</b> 321 Chemin de l'Aéroport La Macaza, Québec J0T 1R0 Attn: ARES Denis Bélanger Tel: (819) 275-2315 / Fax: (819) 275-3079	
<b>CSC Saskatchewan Penitentiary</b> 15 <sup>th</sup> Street West Prince Albert Sk. S0V 5R6 Attn: Perry Jarrett, SMO Tel: (306) 765-8095 / Fax: (306) 975-8070	<b>CSC Pacific Institution / RTC</b> 33344 King Road Abbotsford BC V2S 6J5 Attn: SMO Roger Hilsman Tel: (604) 851-7668 / Fax: (604) 851-7628	<b>CSC Joyceville</b> Highway #15 Joyceville ON K0H 1Y0 Attn: Peter Clarke - SMO Tel: (613) 536-6427 / Fax: (613) 536-4995	<b>SCC/ CSC Drummond</b> 2025 Jean-de-Brébeuf Blvd. Drummondville, Québec J2B 7Z6 Attn: ARES Daniel Gauthier Tel: (819) 477-5112 / Fax: (819) 477-9893	
<b>CSC Drumheller</b> P.O. Box 3000 Highway 9, South Drumheller, AB T0J 0Y0 Attn: Jim Taylor, SMO Sean Baker, SMO Tel: (403) 820-6102 / Fax: (403) 823-8666	<b>CSC Mountain</b> 4732 Cemetery Road Agassiz BC V0M 1A0 Attn: Chris Fartsky - SMO Tel: (604) 796-1596 / Fax: (604) 796-1528	<b>CSC Fambrook</b> Security Maintenance Officer 2000 Beaver creek drive Gravenhurst, ON P1P 1Y2 Attn: SMO Lori Greenwood Tel: (705) 687-1777	<b>SCC/ CSC Cowansville (COS)</b> 400 Fordyce Avenue Cowansville, Québec J2K 3G6 Attn: ARES André Bérubé Tel: (450) 263-3073 / Fax: (450) 263-0325	
<b>CSC Edmonton</b> 21611 Meridian Street Edmonton AB T5B 4K3 Attn: Eldon Henry, SMO Tel: (780) 472-4939 / Fax: (780) 495-7195	<b>CSC Kent</b> 4732 Cemetery Road Agassiz BC V0M 1A0 Attn: Adrian Slater - SMO or Mike Loepp Tel: (604) 796-4431 Fax: (604) 796-4500	<b>CG CSC Warkworth</b> County Road #29 PO Box 760 Campbellford, Ontario K0L 1L0 Attn: SMO Pat Vachon	<b>SCC/ CSC Regional Reception SHU</b> 246 Montée Gagnon Sainte-Anne-des-Plaines, Québec J0N 1H0 Attn: ARES Sylvain Lepage Tel: (450) 478-5977 Fax: (450) 478-5899	